

Communiqué de presse

Bruxelles, le 2 février 2021

Incident au centre de recherche nucléaire SCK CEN classé au niveau 2 de l'échelle INES

Au centre de recherche nucléaire SCK CEN à Mol, la puissance du réacteur de recherche BR2 a été mesurée de manière insuffisante le 27 janvier, car deux des trois chaînes de mesure ne fonctionnaient pas conformément à la réglementation et la troisième était défectueuse. Etant donné que l'installation dispose de deux ensembles indépendants de trois chaînes de mesure, d'éventuelles variations de puissance pouvaient encore être détectées. Il n'y a donc eu, à aucun moment, de danger pour les employés, la population ou l'environnement.

Le SCK CEN produit notamment des radio-isotopes médicaux. Il s'agit de substances radioactives utilisées pour le diagnostic et le traitement de diverses maladies. Le 27 janvier, une production de molybdène-99, le radio-isotope médical le plus utilisé, était en cours. Les chaînes de mesure ont été déplacées pendant que le réacteur BR2 était en fonctionnement. Ceci est nécessaire vu que les chaînes de mesure, hypersensibles, sont affectées par ce processus de production. Selon les conditions d'exploitation de l'installation, les chaînes de mesure en question doivent pouvoir mesurer à tout moment au moins 90% de la puissance du réacteur. Cela n'a pas pu être le cas car deux chaînes de mesure étaient trop éloignées du centre du réacteur et la troisième était défectueuse.

L'AFCN a classé cet incident au niveau 2 de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES), parce que les conditions d'exploitation n'ont pas été respectées, mais aussi parce qu'un incident similaire s'est déjà produit au SCK CEN en 2019. Ces deux éléments sont liés à la culture de sûreté.

La situation a été résolue en une demi-heure. L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) effectuera une inspection réactive dans le courant de la semaine. Sur base des résultats de cette inspection, l'AFCN déterminera ce que le SCK CEN devra faire pour éviter des incidents similaires à l'avenir.

Contact :

Porte-parole : Louise Liénard – tél : +32 (0)2 289 20 85 – e-mail : louise.lienard@fanc.fgov.be

www.afcn.fgov.be

https://twitter.com/FANC_AFCN

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) est le régulateur belge du secteur nucléaire. L'Agence est une institution publique parastatale de catégorie C, dotée de la personnalité juridique. Elle a été créée dans le cadre de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants sur le territoire belge. L'Agence est sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. **L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants.**